



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION 2022 A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS) DANS LE CADRE DU VOLET : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS/DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES

N° 2022 - 039

Livry-Gargan, le 08 JUIL. 2022

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de demander, au nom de la Commune, des demandes de concours financiers auprès de tout organisme financeur ;

Vu le projet de travaux de transformation d'un terrain stabilisé en terrain synthétique pour la pratique du football et du rugby au complexe sportif Alfred-Marcel Vincent ;

Considérant que le projet de la commune visant à la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique pour la pratique du football et du rugby a pour objet de :

- Proposer un nouvel équipement polyvalent répondant aux besoins de proximité des usagers locaux - associations + scolaires (*d'une ville de 45 000 hbts*) et plus propice au développement de nouveaux événements : Fête de la Ville, animations estivales...
- De constituer un équipement névralgique permettant d'appuyer les candidatures de la commune de Livry-Gargan à l'accueil du :
 - Camp de base – Coupe du Monde de rugby 2023
 - Centre de préparation aux Jeux 2024 – Rugby à 7 + Handball

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour accorder son concours financier dans le cadre du volet : « Equipements structurants/développement des pratiques » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin qu'elle apporte son soutien à transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique pour la pratique du football et du rugby ;

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du volet : « Equipements structurants/développement des pratiques » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique pour la pratique du football et du rugby

Article 2 : Le plan prévisionnel de financement suivant est approuvé :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Terrassement, VDR, aire sportive, Eclairage	1.177.651,00 €	Région Ile de France	320.000,00 €	27.1%
Terrassement, VDR, aire sportive, Eclairage	1.177.651,00 €	FAFA (Fonds d'aide au football amateur)	40.000 €	3.4%
Terrassement, VDR, aire sportive, Eclairage	1.177.651,00 €	Agence Nationale du Sport (ANS)	235.530 €	20%
Terrassement, VDR, aire sportive, Eclairage	1.177.651,00 €	Commune de Livry- Gargan	582.821,00 €	49.5%
		<i>dont Fonds Propres</i>	582.821,00 €	
Montant total de l'opération	1.177.651,00 €			
TOTAL	1.177.651,00 €	TOTAL	1.177.651,00 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique

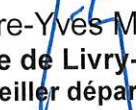
HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

télérecours citoyen accessible par le site internet
www.telerecours.fr




Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental